

Riviera-Chablais

Levée de boucliers contre une antenne de téléphonie

La Tour-de-Peilz

Après les cas d'Orbe et de Bex, près de 500 opposants ont sanctionné la mise à l'enquête d'un mât de l'opérateur Salt prévu à Vassin 40

Karim Di Matteo

La montée aux barricades contre le projet d'antenne de téléphonie mobile de l'opérateur Salt sur le toit du bâtiment du chemin de Vassin 40 a fait mouche à La Tour-de-Peilz. Quelque 500 signataires, dont les 385 regroupés en une opposition collective, ont sanctionné la mise à l'enquête fin juin.

Deux habitantes du quartier ont permis ce score impressionnant: Nathalie Christe, mandataire de l'opposition collective, et Annick Bally. Cette dernière, habitante du bâtiment visé, est tombée des nues en apprenant le projet par hasard. «Nous aurions apprécié un mot du propriétaire ou de la gérance», lance-t-elle, amère. «Dans un quartier d'habitations très dense, l'antenne serait à proximité immédiate de la Garderie du Parc et de deux unités d'accueil de la petite enfance», ajoute Nathalie Christe. «Il y a déjà plusieurs antennes dans un périmètre proche, quelle utilité à une nouvelle antenne?» reprend Annick Bally. Pour les deux opposantes, la réponse est claire: «Émettre dès que possible de la 5G, une technologie dont on ne sait rien, même si Salt annonce une antenne 4G+».

Benjamin Petrzilka, porte-parole de Salt, argumente: «Actuellement la quantité de données transmises sur les réseaux mobiles en Suisse double tous les 9-12 mois. Ces tendances expliquent la forte demande pour de nouveaux projets là où les utilisateurs passent la majorité de leur temps, notamment dans les zones résidentielles.» Selon lui, le potentiel de débit de données maximal avec la nouvelle antenne sera multiplié par trois.

Un spécialiste à l'aide

Pour être mieux armées, Nathalie Christe et Annick Bally ont contacté le juriste Léon Warnier, qui a rédigé le texte très pointu de l'op-

position collective. L'habitant d'Orbe s'était déjà montré très incisif dans un dossier du même ordre dans sa commune, où la Municipalité a refusé le permis de construire. L'affaire se réglera devant la justice. À Bex, ils sont une quarantaine à s'être opposés en février à une antenne du même opérateur sur l'Hôtel du Cèdre.

Diagnostiquée électrohypersensible, Léon Warnier considère beaucoup trop élevées les valeurs limite tolérées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI): «Je demande aux autorités de ne pas les augmenter et de ne pas modifier leur mode de calcul, comme le demandent les opérateurs. Selon l'Académie européenne de médecine environnementale, les 5 volts par mètre autorisés en l'espèce par l'ORNI sont de 25 à 250 fois trop élevés pour protéger la population. Je ne suis pas contre la téléphonie mobile, mais pour une téléphonie mobile avec de véritables gardes-fous.»

«De manière générale, la Suisse connaît une réglementation particulièrement stricte, rétorque Benjamin Petrzilka. La protection par l'ORNI prévoit que l'intensité du rayonnement ne peut atteindre qu'un dixième par rapport à celle permise dans la plupart des autres pays.»

À la Municipalité de trancher

La balle est dans le camp de la Municipalité de La Tour-de-Peilz qui attend de traiter les oppositions. Soit elle les lèvera, soit elle refusera le permis d'implantation.

Deux élus du parti La Tour-de-Peilz/PBD se sont fait les porte-parole des opposants au dernier Conseil communal en reprenant leurs arguments. Parmi eux, Michael Rohrer, médecin de son état: «Sur le plan médical, le rayonnement de ces antennes a des effets connus: maux de tête, nausée, perturbations du sommeil ou visuelles, etc. Les effets sanitaires spécifiques à l'exposition aux rayonnements de la future 5G n'ont par ailleurs pas été suffisamment étudiés. Le principe prudentiel doit prévaloir.»

L'élu fait également remarquer que la demande de permis de Salt fait actuellement référence à un règlement datant de 1972, un temps où la téléphonie mobile relevait de la science-fiction. Or, le tout nouveau règlement du plan général d'affectation est plus à jour. Le syndic Alain Grangier rassure: «La Municipalité appliquera le cadre le plus restrictif.»



Annick Bally (à g.) et Nathalie Christe, devant le bâtiment du chemin de Vassin 40, à La Tour-de-Peilz. C'est sur le toit de cet immeuble que l'opérateur Salt prévoit une antenne. VANESSA CARDOSO

«Dans un quartier d'habitations très dense, l'antenne serait à proximité immédiate de la Garderie du Parc et de deux unités d'accueil de la petite enfance»

Nathalie Christe Mandataire de l'opposition collective de 385 signatures

PUBLICITÉ

24heures

Abonnez-vous dès maintenant pour profiter de toute votre info en direct

Suivez toute l'actualité de votre région et du monde sur vos supports préférés.

abo.24heures.ch



A la recherche des trésors géologiques du Chablais

Bex

L'Office du tourisme crée un projet innovant de géocaching pour mieux comprendre l'histoire du relief chablaisien

L'Office du tourisme (OT) de Bex développe son concept «Géotopes du Chablais». Après la pose de panneaux didactiques et scientifiques à la marmite glaciaire des Caillettes (2014) et sur les alpages de Solalex et d'Anzeindaz (2016), il passe à la vitesse supérieure. «Sous le thème «Sur les traces du glacier du Rhône», nous avons développé une chasse au trésor grande nature. Que l'on appelle également géocaching et qui est de plus en plus prisé. L'idée est de proposer aux chercheurs et visiteurs de découvrir l'histoire géologique du Chablais», résume Philippe Benoit, président de la section bellerine de l'Association touristique Porte des Alpes qui regroupe Bex, Villars, Gruyère et Les Diablerets.

Des neuf caches disséminées, cinq sont sur le territoire bellerin, une à Massongex, les trois autres à Ollon, dont une à Villars. Le projet a été présenté jeudi au Domaine Le Luissalet, sur les hauteurs bellerines. Il a été mené en collaboration avec le Bureau Relief à Aigle, spécialisé en géologie et géomorphologie, qui a produit les contenus, et Gilbert Carrard, passionné de géocaching, qui a conçu les caches, les trésors qu'elles recèlent, et les a mises en ligne.

Le géocaching est d'abord le prétexte à des découvertes ludiques et didactiques à fort potentiel géographique et géologique, ici-,

via des randonnées à pied ou à vélo par exemple, jusqu'à la découverte du Graal: la cache et son trésor. Ce dernier est dissimulé dans un conteneur de quelques centimètres carrés et peut consister en des objets souvent sans valeur mais en rapport avec la géologie. On y trouve un registre des visiteurs pour y écrire ses coordonnées, sa date de passage.

«L'idée est de proposer aux chercheurs et visiteurs, via le géocaching, de découvrir l'histoire géologique du Chablais»

Philippe Benoit
Président de l'OT bellerin

Pour pratiquer cette chasse au trésor, il faut un smartphone avec GPS, charger une application et s'enregistrer gratuitement sur un site de géocaching qui indique les régions où se trouvent des caches. Après la découverte, textes et schémas expliquent via l'application la nature du lieu. Un exemple dans le projet de l'OT? Comment la colline du Montet a pu survivre au passage du glacier du Rhône.

Preuve de l'engouement du géocaching, 17 000 caches existent déjà en Suisse, souvent sur un thème précis. «Comme le parcours historique médiéval à Saint-Triphon», indique Simon Martin, du Bureau Relief. **Christophe Boillat**

Imagerie médicale
Technicien récompensé

Nicolas Sfameni, technicien en radiologie médicale auprès du Service interdisciplinaire de cancérologie de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), et trois autres coauteurs ont été récompensés par l'Association américaine des physiciens médicaux. Ils ont reçu le prix d'excellence pour le meilleur article de physique en imagerie médicale, publié en 2017 dans la revue «Journal of Applied Clinical Medical Physics». «Gagner ce prix était très inattendu. Être publié dans une revue pointue est en soi une excellente récompense», déclare Nicolas Sfameni sur le site de l'HRC. **C.B.O.**

Le chiffre

289

Les référendaires - qui contestent l'acceptation par le Conseil communal d'Ormont-Dessus du projet de convention avec les opposants à Isenau - ont récolté 289 signatures (164 étaient requises). Les opposants ayant refusé de ratifier ce projet de convention («24 heures» du 30 juin), ce référendum est depuis sans fondement. Le comité a malgré tout décidé de le déposer, faute «de garantie quant au processus engagé par la Commune par suite de ce refus de ratification». **D.G.**

